

pour permettre aux matières étrangères que la fermentation amène à la surface, de s'écouler au dehors.

L'addition de sucre au jus contribuera à augmenter la richesse en alcool, pourvu qu'on y ajoute en même temps du tannin et de l'acide tartrique.

Pour la quantité de jus sus-mentionnée, on pourra ajouter :

Sucre 1 lb. et 12 onces pour chaque degré d'augmentation d'alcool.

Tannin, 2 grammes " "

Acide tartrique, $\frac{1}{3}$ once " "

Lorsque la fermentation est arrêtée, il faut bonder le fût ; mais pour être sûr qu'il n'arrive pas d'accidents, il est bon de pratiquer un trou de vrille, à côté de la bonde. On le bouchera avec une paille pendant quelques jours, puis hermétiquement avec une cheville de bois.

Maladies du Pommier

Etranglement de la tige.—Pour porter remède à cet étranglement, on pratique sur la tige, trois ou quatre incisions longitudinales pénétrant jusqu'à l'aubier.

Chancre.—Le chancre est un point en voie de désorganisation au milieu d'un tissu vivant. Le chancre est dit ouvert lorsque sa portion centrale, en pleine désorganisation, est entourée par un bourrelet de tissu sain. Le chancre est dit fermé, lorsque les lèvres du bourrelet sont très développées et qu'elles tendent à se rejoindre.

Les pommiers plantés dans des sols humides sont atteints souvent de cette maladie. Les chancres se développent également lorsqu'on ralentit brusquement la circulation de la sève, en coupant des branches quand elle est dans toute son activité (avril et mai).

Pour que les chancres ne se développent pas, il faut donc :

1o. Eviter les déchirures et ne faire que des plaies bien nettes.

2o. Ne pas planter de pommiers dans les endroits où l'humidité est surabondante.

Pour les guérir, on doit, avec un instrument bien tranchant, couper les tissus gangrenés, afin d'enlever les germes de la pourriture. Ensuite on frotte les plaies nettes avec de l'oseille. Lorsque la plaie est sèche on l'enduit avec du mastic à greffer.

(A suivre.)

SYNDICAT DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Bureau : 23, rue St-Louis, Québec.

Président : Sa Grandeur Mgr. L. N. Bégin.

Secrétaire-général : Ferdinand Audet, N. P.

Trésorier : P. G. Lafrance, caissier de la Banque Nationale.

Monsieur l'abbé J. Marquis a été nommé administrateur général du syndicat.

Cultivateurs, cercles agricoles et sociétés d'agriculture, envoyez-nous sans retard vos commandes pour grains et graines de semence de toutes sortes.

Transmettez nous le plus tôt possible votre commande pour les engrais chimiques tels que phosphates, superphosphates, chaux, plâtre, cendre, etc., etc.

Envoyez nous aussi votre commande pour tous les instruments aratoires dont vous avez besoin.

Nous pouvons vous procurer des animaux reproducteurs de toutes espèces : chevaux, bestiaux, moutons, porcs, volailles, de toutes les races, y compris des reproducteurs " Jersey-canadiens." Nous invitons tous ceux qui ont des animaux enregistrés de toutes races, à bien vouloir les indiquer au syndicat.

Le syndicat vend pour ses membres les produits de leur ferme et achète pour eux tout ce dont ils ont besoin.

Toutes les difficultés ou différends entre nos membres sont réglés sans retard, et tous les renseignements dont ils ont besoin leur sont communiqués.

Les cercles agricoles peuvent maintenant s'affilier au syndicat en lui payant annuellement seulement 10 centins par membre. Un cercle se composant de plus de 100 membres ne paiera jamais plus de 10 piastres.